



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 07 novembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Tour-Blanche-Cercles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 31 octobre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	47	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet-Janick Laville-Christine Berthé-Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Christine Laurent-Romain Perruchaud-Philippe Chotard-Christophe Rossard-Jean-Pierre Chaumette-Pierre Guigné-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Prisca Mortier-Pierre Janailac-Julie Bordet-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin-Marion Lafaye-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents		
Titulaires absents	10	Lisa Boyer-Murielle Cassier-Jean-Marcel Beau-Joël Constant-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Edwige Badel
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Catherine Bezac-Gonthier Dominique Caillou à Romain Perruchaud Catherine Esculier à Christine Laurent Joël De Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janailac

DELIBERATION N° 2024 /166 : (Code Nomenclature /7.10)

DATE : 07 NOVEMBRE 2024

RAPPORTEURE : Monique Boineau-Serrano

OBJET : Participation financière de la CCPR à l'Ecole Notre-Dame pour l'année scolaire 2024/2025

Suite à la demande de revalorisation du forfait communal par le président de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) et compte tenu de la spécificité de l'exercice de la compétence scolaire par la CCPR qui est celle du « service des écoles » les membres de la commission et les membres du bureau proposent de retenir le coût moyen départemental actualisé pour un élève de primaire qui est de 836€ en 2023.

Pour l'année 2024-2025, l'école Notre Dame compte 69 élèves résidant sur le territoire de la CCPR scolarisés en primaire, il est proposé aux conseillers communautaires d'acter la somme de 836€ par élève pour le forfait intercommunal, la totalité de ce forfait s'élèvera donc à 57 684 €.

Ce montant sera inscrit au budget primitif 2025 à l'article 6558.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à la majorité la réévaluation du forfait communal.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 53

Votes contre : 11

Abstentions : 4

Publié le 19-11-2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 07 novembre 2024
Yves Mahaud**



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 13/11/2024 16:23:10